



DECISION N° 043 /D/C-MBMO/SG/SIGAMP/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N° 024 /L/RC/C-MBMO/SG/SIGAMP 2026
PASSEE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N° 04929-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC
DU 05 Aout 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE
BILINGUE DE NOMAYOS, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la Constitution ;*
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
Vu la Décision N° 00000110/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise :

- ✓ ETS PENTAGONE.
- ✓ B.P : //
- ✓ Téléphone : 675 96 07 32

Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux de construction de l'école maternelle bilingue de Nomayos, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

- ⇒ Montant de la Lettre Commande : 25 099 979 (vingt-cinq millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf) Franc CFA;
- ⇒ Délai d'exécution TROIS (03) Mois.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Mbankomo, le 16 SEP 2026

LE MAIRE

Junior Pierre Fouda Fouda